

Les violences domestiques



Pour la majorité (56%) des Gabonais, la violence domestique est une affaire pénale plutôt qu'une affaire privée à résoudre au sein de la famille. (Afrobarometre)



Qu'est-ce que les violences domestiques ?

La violence domestique, également appelée abus domestiques ou violence entre partenaires intimes (ou conjugale), est tout modèle de comportement visant à exercer et à maintenir un pouvoir ou contrôle sur l'autre. À l'échelle mondiale, c'est l'une des formes de violence les plus courantes subies par les femmes. La violence domestique ne fait pas de discrimination. Toute personne de n'importe quelle race, âge, religion ou sexe peut être victime - ou auteur - de violence domestique. Cela peut arriver aux personnes qui sont mariées, qui vivent ensemble ou qui sortent ensemble. Il affecte des personnes de tous les milieux socio-économiques et de tous les niveaux d'éducation.

Quelles sont les différentes formes de violences domestiques ?

Elle englobe toutes sortes d'actes physiques, sexuels, émotionnels, économiques et psychologiques (ou la menace de tels actes) de nature à influencer une autre personne. La violence domestique se réfère en général à la typologie suivante :

Violence économique

- Elle consiste à rendre (ou tenter de rendre) une personne financièrement dépendante en maintenant un contrôle total sur ses ressources financières, en refusant l'accès à l'argent et/ou en lui interdisant d'aller à l'école ou de travailler.
- Violence psychologique
- Elle consiste à provoquer de la peur par l'intimidation; à menacer de se nuire à soi-même, à son partenaire ou à ses enfants, à détruire des biens, voire des animaux de compagnie; à jouer un « jeu psychologique » ou manipulateur; ou à obliger à l'isolement de la personne, en la privant de voir ses amis, sa famille, d'aller à l'école ou au travail.

Violence émotionnelle

- Elle consiste à miner le sentiment d'estime de soi d'une personne par le biais de critiques constantes, à la déconsidérer en minimisant ses capacités, à la traiter de tous les noms ou à proférer des menaces verbales, à nuire à la relation du partenaire avec ses enfants ou encore à ne pas le/la laisser voir ses amis et/ou sa famille.

Violence physique

Elle suppose une agression physique ou une tentative d'agression du partenaire — coups et blessures, coups de pied et coups de poing, brûlures, tirage par les cheveux, gifles, pincements, morsures, etc. — en refusant l'accès aux soins médicaux ou en obligeant à la consommation d'alcool et/ou de drogues, ou en utilisant tout type de force physique. Elle entraîne aussi parfois des dégâts matériels.

Violence sexuelle

- Elle consiste à forcer un partenaire à prendre part à un acte sexuel sans son consentement.

Mis en oeuvre par



Avec le soutien de :

